

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12616**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion agricole des espaces naturels ruraux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (montpellier) (Supagro)	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III, Directeur général du CIESSA

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 213 Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire aura pour capacité :

- d'analyser l'incidence des pratiques agricoles sur les milieux naturels,
- d'apporter des appuis techniques pastoraux : qualification et quantification de la ressource pastorale, plans de pâturage, calendriers fourrager, et d'aider à la conception de cahiers des charges agri-environnementaux, et de suivre et contrôler des travaux dans le cadre des cahiers des charges élaborés,
- de connaître l'évolution de la législation dans les champs de l'agriculture, de l'environnement et des affaires rurales ; et de sensibiliser et former des agriculteurs à la gestion des milieux naturels dans le cadre des mesures réglementaires appliquées.

Capacités et compétences effectivement évaluées, connaissances et savoir-faire associés :

- Réaliser un diagnostic écologique : identifier des habitats, en apprécier l'état de conservation et évaluer la valeur patrimoniale, et hiérarchiser, décliner des objectifs de gestion d'espaces.
- Réaliser des diagnostics agri-environnementaux des exploitations agricoles
- Etablir des correspondances entre référentiels pastoraux existants (type Institut de l'Élevage) et la typologie des espaces naturels (Corine Biotope, référentiel Habitats),
- Etablir des itinéraires techniques pastoraux,
- Animer une équipe de techniciens, des réunions, et assurer communication interne ou externe, connaître les institutions et leurs compétences
- Etre capable d'actualiser ses connaissances et d'accéder à l'information scientifique et technique,
- Pouvoir réaliser des rapports financiers, notes de service et courriers administratifs, être capable de concevoir et de suivre un dispositif financier et administratif s'insérant dans le système réglementaire existant,
- Etre capable de prendre en compte la réflexion citoyenne et le respect de l'homme, de la vie et de l'environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

- Toute structure ayant en tout ou en partie la gestion d'espaces agricoles, pastoraux ou naturels soit entre autres :
- Chambres d'agriculture, ADASEA, Parcs naturels régionaux, parcs nationaux, Conservatoires des espaces naturels, réserves naturelles nationales ou régionales,
 - Exploitations agricoles individuelles, groupements pastoraux. Entreprises annexes de la production, Syndicats de producteurs, interprofession
 - Organismes de conseil et d'audit, centres de gestion, ou bureau d'études
 - Collectivités territoriales et Services public.

Types d'emplois accessibles :

- Chargé de mission dans des institutions et organismes professionnels ou publics
- Cadre technique chargé du conseil sur une zone ou au sein d'un réseau d'agriculteurs
- Cadre technique chargé du contrôle et de l'audit
- Responsable de la conception et/ou de la mise en œuvre des cahiers des charges (groupements de producteurs, coopératives, SICA, grande distribution, bureaux d'études ...)
- Responsable de structure gestionnaire d'espaces.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

K1802 : Développement local

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

E1103 : Communication

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Sélection sur dossier. Pour candidater, l'étudiant doit justifier :

- soit d'un diplôme national sanctionnant deux années d'études dans l'enseignement supérieur validées (DEUG, DUT, BTS, BTSA, DEUST ou 120 crédits obtenus dans le cadre d'une licence généraliste)

- soit d'une validation d'acquis (études, expériences professionnelles ou acquis personnels).

Le recrutement est national et l'enseignement intéresse les niveaux S5 et S6 de 3ème année de licence. Une mise à niveau (UE0 stage immersion+1 semaine de cours) en agronomie ou en gestion des milieux naturels (homogénéisation de candidats niveau L2 d'origines différentes) précède les autres enseignements. Thématiques et pluridisciplinaires, les UE de S5 abordent les connaissances de base, outils et méthodes nécessaires à la prise en compte de l'environnement pour une gestion agri-environnementale des exploitations notamment dans le domaine des pratiques pastorales (UE 1, 2, 3), complété par Gestion de projets, langue (anglais professionnel) et communication (UE 4, 5, 6). Au semestre 6, les projets tutorés (UE7) permettent de développer le travail en équipe et en situation sur des sujets commandités par des structures professionnelles. Le stage (UE8) en milieu professionnel vient clôturer le cycle de formation et vise à préparer l'insertion dans le monde professionnel.

La certification s'obtient après évaluation portant sur les unités suivantes :

Ue 1 Cadre politique, institutionnel et réglementaire

Ue 2 Outils d'analyse des situations agro-environnementales

Ue 3 Diagnostic environnemental

Ue 4 Gestion de projets

Ue 5 Techniques de communication

Ue 6 Techniques de médiation

Le contrôle est organisé au sein de chaque UE en contrôle continu pendant la période d'enseignement.

Ue 7 Les projets tuteurés donnent lieu à un rapport synthétique et à une présentation publique des résultats, en présence de professionnels.

Ue 8 Le stage professionnel est évalué par un jury sur la base du rapport écrit de forme imposée remis par l'étudiant et de l'évaluation de la structure d'accueil et de la restitution devant un jury.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chaque semestre totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage (arrêté du 19/11/1999). Un seuil de 8/20 est exigible à l'enseignement théorique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants et enseignants-chercheurs de l'université et de SupAgro (50-50).
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 juin 2006.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

Université Paul Valéry

Supagro

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Montpellier SupAgro - Siège

Site de La Gaillarde

2 place Pierre Viala

34060 MONTPELLIER Cedex 02

Tél. : +33 (0)4 99 61 22 00 / Fax : +33 (0)4 99 61 29 00

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier (34)

Florac (48)

Historique de la certification :

Arrêté du 19 juin 2006.

Arrêté du 23 juillet 2007.

Certification précédente : Protection de l'environnement spécialité Gestion agricole des espaces naturels ruraux